

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 FÉVRIER 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 05/02/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 12/02/2018

**Délibération n° D-2018-3**

Convention entre la Ville de Niort et l'Association Football Club  
- Centre de formation - Complexe Sportif de la Mineraie -  
Avenant n°1

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

**Excusés :**

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Animation de la Cité**

**Convention entre la Ville de Niort et l'Association  
Football Club - Centre de formation - Complexe  
Sportif de la Mineraie - Avenant n°1**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Compte tenu du transfert du complexe de la Venise Verte à la Communauté d'Agglomération du Niortais à partir du 1er mars 2018, il convient de modifier la liste des équipements sportifs mis à disposition par la Ville de Niort à l'Association Football Club - Centre de formation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention entre la Ville de Niort et l'Association Football Club – Centre de Formation ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 40 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 5  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN



**AVENANT A LA CONVENTION**  
**ENTRE LA VILLE DE NIORT**  
**ET**  
**L'ASSOCIATION CHAMOIS NIORTAIS**  
**FOOTBALL-CLUB - CENTRE DE FORMATION**

**Objet :**

***Conditions d'occupation des équipements sportifs entre la Ville de Niort et l'Association Chamois Niortais - Centre de formation.***

**ENTRE** les soussignés :

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 5 février 2018,

d'une part,

**ET**

**L'Association Chamois Niortais Football-Club – Centre de formation**, représentée par Monsieur Jean-Louis MORNET, Président, dûment mandaté à cet effet, ci-après dénommée « **l'Association** ».

d'autre part,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Préambule :**

Compte tenu du transfert du complexe de la Venise Verte à la Communauté d'Agglomération du Niortais à partir du 1er mars 2018, il convient de modifier la liste des équipements sportifs mis à disposition par la Ville de Niort à l'Association Chamois Niortais Football Club.

**Article 1 :**

L'article 2 de la convention est modifié comme suit :

La Ville de Niort met à disposition gratuite de l'Association des installations sportives. La Ville de Niort en assure la totalité de l'entretien.

Cette mise à disposition s'effectue dans le respect du règlement intérieur affiché dans les installations.

Il est convenu que la Ville de Niort (Direction de l'Animation de la Cité, Service des Sports) n'aura qu'un interlocuteur désigné préalablement à chaque début de saison sportive ; celui-ci sera seul habilité à apporter les différentes informations en termes de « réservation » d'équipements sportifs pour les matchs et entraînements de l'Association.

Les équipements mis à disposition sont composés :

**- du Stade Grand-croix :**

- Terrains A (honneur) et B (annexe) engazonnés destinés à l'entraînement et aux compétitions.

**- du Stade de Sainte-Pezenne Bourg :**

- Terrain (honneur) engazonné destiné aux compétitions.

**- du Stade de Souché :**

- Terrains A (honneur) et B (annexe) engazonnés destinés à l'entraînement et aux compétitions.

**- du Stade de la Mineraie :**

- Terrains A (honneur) et B (annexe 1) et C (annexe 2) engazonnés destinés à l'entraînement et aux compétitions.

Sur l'ensemble de ces stades, l'utilisation de buts amovibles appartenant à l'Association devra obligatoirement être conforme au décret n°96-495 du 4 juin 1996 qui impose notamment de les fixer au sol pour l'utilisation et de les retirer systématiquement ensuite pour les chaîner sur la main-courante ; l'attestation de contrôle et de solidité remise par un organisme agréé devra également être fournie à la Ville de Niort (Direction de l'Animation de la Cité, Service des Sports) avant chaque début de saison sportive.

**Les autres articles restent inchangés.**

**Article 2 :**

Le présent avenant entre en vigueur le 1<sup>er</sup> Mars 2018.

Fait à Niort, le

Pour l'Association  
Chamois Niortais Football-Club – Centre de  
Formation  
Le Président

Jean-Louis MORNET

Pour le Maire de Niort  
L'Adjoint délégué

Alain BAUDIN